

# Contrat de vente de véhicule

## Vendeur/vendeuse

Nom \_\_\_\_\_  
Prénom \_\_\_\_\_  
Adresse \_\_\_\_\_  
Téléphone \_\_\_\_\_

## Acheteur/acheteuse

Nom \_\_\_\_\_  
Prénom \_\_\_\_\_  
Adresse \_\_\_\_\_  
Téléphone \_\_\_\_\_

## 1. Objet de l'achat (véhicule)

Marque et type \_\_\_\_\_  
Numéro de châssis \_\_\_\_\_  
Couleur(s) \_\_\_\_\_  
Date de la première immatriculation \_\_\_\_\_  
Kilométrage \_\_\_\_\_  
Date du dernier contrôle technique \_\_\_\_\_  
Date du prochain test antipollution \_\_\_\_\_  
Accessoires/équipements spéciaux \_\_\_\_\_  
(p. ex. pneus d'hiver et d'été, porte-skis)

## Informations complémentaires

Le véhicule a-t-il été accidenté?  oui  non  
Si oui, quelle partie du véhicule a été endommagée? \_\_\_\_\_  
Des défauts du véhicule sont-ils connus?  oui  non  
Si oui, en quoi consistent-ils? \_\_\_\_\_  
Le carnet d'entretien est-il disponible et à jour?  oui  non

## 2. Prix d'achat

Le prix d'achat est de \_\_\_\_\_ CHF, en toutes lettres \_\_\_\_\_  
(prix d'achat exact en chiffres, en toutes lettres et avec mention de la devise, exemple: «10500 CHF, dix mille cinq cents francs suisses»).

Le prix d'achat est dû en même temps que la remise du véhicule et doit être payé en espèces.

ou

Le prix d'achat doit être versé avant le (date précise) \_\_\_\_\_ sur le compte n° (numéro de compte) \_\_\_\_\_ auprès de (nom de l'institution financière) \_\_\_\_\_ par virement.

### 3. Garantie

- Le véhicule est vendu tel qu'il est visible (et tel qu'il a été conduit). Toute garantie par le vendeur/la vendeuse est expressément exclue dans la mesure permise par la loi, notamment la résiliation et la réduction du prix.
- Garantie de deux ans conformément à l'art. 210 CO.
- Autres \_\_\_\_\_

Une éventuelle garantie du constructeur encore en cours est cédée à l'acheteur.

### 4. Remise/transfert des profits et risques

À remplir uniquement si au point 2, le point suivant «Le prix d'achat est dû en même temps que la remise du véhicule et doit être payé en espèces» n'a PAS été sélectionné.

- L'acheteur/l'acheteuse se rend le \_\_\_\_\_ (date) auprès du vendeur/de la vendeuse à (adresse et lieu exacts) \_\_\_\_\_

pour prendre possession du véhicule, à ses propres frais. À cet instant, les profits et risques sont transférés à l'acheteur/acheteuse.

ou

- Le vendeur/la vendeuse livre le véhicule le \_\_\_\_\_ (date) à l'acheteur/acheteuse à ses propres frais à (adresse et lieu exacts) \_\_\_\_\_

Ces frais sont également dus conformément au chiffre 2. À cet instant, les profits et risques sont transférés à l'acheteur/acheteuse.

### 5. Droit applicable et for

Le présent contrat de vente est soumis au droit suisse. Le for pour tout litige découlant du présent contrat de vente est (localité) \_\_\_\_\_ .

Lieu / date

Signature du vendeur/de la vendeuse

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Lieu / date

Signature de l'acheteur/acheteuse

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_